



Absence de gilet jaune dans véhicule de société

Par jiboujib

Bonjour,

J'ai été verbalisé le 14 novembre 2012, soit il y a plus d'un an, pour absence de gilet jaune dans ma voiture.

Il se trouve que cette voiture est un véhicule de société. Lorsque les agents m'ont verbalisé, ils m'ont dit que l'amende serait envoyée au propriétaire du véhicule, à savoir mon employeur, et non à moi directement. Mais il n'en a rien été ! J'ai reçu à mon nom l'amende de 135? (déjà, est-ce le bon prix ? ça me paraît abusivement cher pour une si petite infraction).

J'ai donc contesté (par courrier simple malheureusement) en date du 15 décembre 2012, en demandant à ce que cette amende soit envoyée à mon employeur et non à moi. J'ai joint pour cela la carte grise qui faisait état de la propriété.

Aucune nouvelle à ce courrier... avant la semaine dernière !! J'ai reçu un "avis avant poursuite" datée du 21 novembre 2013, me réclamant cette fois 157? !!

Quels sont mes recours ? L'amende est-elle justement adressée à mon nom ou bien est-ce le propriétaire du véhicule (mon employeur donc) qui est tenu de régler cette amende ?

Merci de vos retours.